



MUNICIPALITÉ DE
Lac-Tremblant-Nord Séance
ordinaire du conseil Samedi le
9 mai 2020

11h – HUIS CLOS
PROJET D'ORDRE DU JOUR

MISE EN GARDE :

Il n'y a aucune obligation pour le conseil de débattre des sujets énumérés sur ce projet d'ordre du jour. Ce projet étant sujet à modification avant le début la séance. Un, ou plusieurs sujets pourraient en être retirés et d'autres pourraient y être ajoutés.

1. **Résolution 2020-05 - Adoption de l'ordre du jour**
 1. Adoption de l'ordre du jour;
 2. Période de questions orales des personnes présentes et spécifiques à l'ordre du jour à l'exception des points reliés à la correspondance;
 3. Dépôt et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire et la séance tenue le 4 avril 2020;
 4. Ratification des paiements exécutés par chèque;
 5. **Rapports de la Mairesse :**
 - 5.1. **Lac-Tremblant-Nord;**
 - 5.2. **Conseil des Maires de la MRC des Laurentides;**
 - 5.3. **Mont-Tremblant;**
 - 5.4. **Rapport des comités Agglo;**
 6. Proposition établissant les orientations du conseil sur les sujets qui doivent faire l'objet de délibérations lors de la prochaine séance du conseil de l'agglomération de Mont-Tremblant;
 7. **Règlements :**
 - 7.1. **Avis de motion : Règlement no. 2020-07 modifiant le Règlement 2019-03 fixant les taux du droit de mutation applicable aux transferts d'immeubles dont la base d'imposition excède 500 000\$**
 - 7.2. **Avis de motion : Règlement no. 2020-08 modifiant le Règlement 2019-06 fixant le taux de la taxe foncière pour l'exercice financier 2020 et le taux d'intérêt sur les comptes en souffrance**
 - 7.3. **Avis de motion : Règlement no. 2020-05 modifiant le Règlement numéro 2013-001 relatif au zonage (quais)**
 - 7.4. **Adoption Règlement no. 2020-07 modifiant le Règlement 2019-03 fixant les taux du droit de mutation applicable aux transferts d'immeubles dont la base d'imposition excède 500 000\$**
 - 7.5. **Adoption du Règlement no. 2020-08 modifiant le Règlement 2019-06 fixant le taux de la taxe foncière pour l'exercice financier 2020 et le taux d'intérêt sur les comptes en souffrance**
 - 7.6. **Adoption du Règlement no. 2020-05 modifiant le Règlement numéro 2013-001 relatif au zonage (quais)**
8. **Résolutions :**
 - 8.1 **Dépôt des états financiers**
 - 8.2 **Demande de lotissement mineur, matricule 1425-70-8493, lot 5 952 895 du cadastre du Québec**
9. **Rapport des comités :**
 - 9.1 **Comité des finances et administration :**
 - 9.2 **Comité consultatif en urbanisme :**
 - 9.2.1 **Demande no. DPLOL200005 – Demande de lotissement mineur, matricule 1626-32-1808, lot 5 011 339 du cadastre du Québec;**
 - 9.2.2. **Demande de dérogation mineure, matricule 1527-60-7452, lot 5 011 291 du cadastre du Québec; (9403-8023 Québec inc.);**

9.2.3 Demande no. DPCAL200008 – Demande d’un certificat d’autorisation pour remblai/déblai, matricule 1527-60-7452, lot 5 011 291 du cadastre du Québec; (9403-8023 Québec inc.);

9.2.4 Demande no. DPDPL200009 – Demande d’un certificat d’autorisation pour le déplacement d’un immeuble, matricule 1527-60-7452, lot 5 011 291 du cadastre du Québec;

10. Acceptation de correspondance :

11. Affaires nouvelles :

12. Période d’intervention des membres du conseil :

13. Deuxième période de questions :

14. Clôture et levée de la séance.

NOTE : Vu l’Arrêté numéro 2020-029 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 26 avril 2020 CONCERNANT l’ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19, la séance du conseil sera tenu a huis clos pour éviter le déplacement ou le rassemblement de citoyens, y compris toute procédure référendaire, qui fait partie du processus décisionnel d’un organisme municipal.